

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

AMR 18/015/2003 – ÉFAI

Informations complémentaires sur l'AU 289/03 (AMR 18/010/2003 du 14 octobre 2003)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / RECOURS EXCESSIF À LA FORCE

BOLIVIE

les participants à des manifestations de masse

Londres, le 20 octobre 2003

Les manifestations de masse qui ont mobilisé des paysans, des militants syndicaux ainsi que des membres d'autres secteurs de la société civile à travers toute la Bolivie ont cessé, de même que les grèves de la faim et la plupart des barrages routiers qui avaient été mis en place dans l'ensemble du pays. Dans la soirée du 17 octobre, le président Gonzalo Sánchez de Lozada a présenté sa démission puis a rapidement quitté le pays. Les ministres de la Défense et de l'Intérieur en ont fait de même. Le vice-président, Carlos Mesa Gisbert, a été nommé président par le Congrès, conformément aux dispositions de la Constitution bolivienne.

Dans son discours au Congrès, le nouveau chef de l'État a promis d'organiser un référendum sur les exportations de gaz naturel, de mettre en place une assemblée constituante et de réformer la Loi sur les hydrocarbures (*Ley de Hidrocarburos*). Aux termes de la Constitution, Carlos Mesa Gisbert peut terminer le mandat de l'ancien président, Gonzalo Sánchez de Lozada, qui était élu jusqu'au mois d'août 2007. Il a cependant proposé d'organiser une nouvelle élection dès que le Congrès le jugera opportun.

Le 19 octobre, dans sa première déclaration publique en tant que président, Carlos Mesa Gisbert s'est engagé à traduire en justice les responsables présumés des morts survenues lors des récentes manifestations, afin qu'ils soient jugés par des tribunaux civils. Il a par ailleurs formé un nouveau gouvernement et a été officiellement reconnu Chef de l'armée bolivienne lors d'une cérémonie organisée en présence des forces armées.

Merci beaucoup à tous ceux qui ont envoyé des appels.

Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau d'Actions urgentes pour le moment, mais Amnesty International continuera de surveiller la situation en Bolivie.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*